

La constitution

M. McGrath: Ensuite, le premier ministre vient à la Chambre me demander à moi, député de Terre-Neuve au Parlement, d'appuyer une mesure visant à procurer au Canada une nouvelle constitution alors qu'il vient de refuser à ma province un droit fondamental que la constitution actuelle lui accorde d'emblée.

Il ne fait aucun doute, monsieur l'Orateur, que je tiens à la reconnaissance des droits de la personne et des droits démocratiques. Je tiens à l'insertion dans la constitution des droits linguistiques et du droit à l'égalité de tous les Canadiens, qu'ils soient francophones ou anglophones. Moi qui viens d'une région très touchée par le chômage, et où le revenu par habitant est bien inférieur à la moyenne nationale, cette question me tient très à cœur. Certes, je veux qu'on inscrive dans la constitution des dispositions concernant la péréquation; toutefois, je fais savoir au premier ministre par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, qu'en toute conscience je ne peux pas donner mon aval à une proposition visant à renouveler la Constitution, que cette proposition soit acceptable, opportune ou non, tant que le gouvernement n'a pas rempli les engagements contractuels solennels auxquels il est tenu à l'égard de ma province d'après la constitution actuelle.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Je voudrais certes bien pouvoir m'offrir le luxe de militer en faveur des droits à la mobilité prévus dans le projet de réforme constitutionnelle. Qui, du reste, pourrait vouloir s'opposer à la circulation des Canadiens dans notre pays? Je viens d'une province où le taux de chômage oscille entre 15 et 30 p. 100, opprobre du tissu social de notre pays. Les habitants de notre province n'ont pas de formation. Nous avons le taux d'exode le plus élevé du pays. Nous essayons de donner une formation à nos habitants. Ils souhaitent rester sur place et nous le souhaitons aussi. Aujourd'hui, nous avons la possibilité de mettre en valeur nos gisements sous-marins gazifères et pétrolifères. Or, que faisons-nous? Créons-nous ces emplois pour que des travailleurs d'autres provinces qui ont cette expérience professionnelle et qui peuvent s'offrir le luxe d'aller s'installer ailleurs viennent les prendre aux jeunes Terre-Neuviens qui, eux, ne peuvent pas se permettre cette même mobilité et ne peuvent profiter de ces possibilités de formation?

Je dis, monsieur l'Orateur, que je veux un pays où mes enfants pourront circuler librement, mais je veux aussi une province où il pourra exister l'égalité des chances. Il ne peut y avoir égalité si l'on a le choix entre embaucher un travailleur albertain expérimenté ou un travailleur terre-neuvien sans expérience. Quand nous aurons acquis de l'expérience, toutes choses étant égales, je serai disposé à mettre nos gens sur le même pied que tous les autres. Mais tant que nos jeunes seront en chômage, tant que nous aurons un taux de chômage de 30 p. 100, tant que nous subissons ces fléaux, comment peut-on me demander, à titre de Terre-Neuvien, de plaider à la Chambre en faveur de la mobilité? Ce n'est pas une idée neuve. Le gouvernement actuel applique lui-même une politique stipulant que seuls des autochtones peuvent être embauchés au nord du 60^e parallèle pour travailler à la construction du pipe-line. Toutes les municipalités suivent une politique disant qu'il faut embaucher d'abord des contribuables locaux, et toutes les provinces observent une politique semblable. Tout ce que nous voulons, c'est qu'on applique le même principe.

● (1640)

Je suis de ceux qui, par un acte de notre Parlement, sont devenus citoyens canadiens en 1949. Je veux que notre pays offre des possibilités de réussite et garantisse les libertés à mes enfants. Je ne veux le céder en rien à personne. On m'a refusé ces possibilités, en fait, ces libertés fondamentales. Je n'ai pu mot dire quand on a suspendu la constitution dans mon pays, et voilà maintenant qu'on me demande d'appuyer une chose à mes yeux répugnante, une mesure priant cette même puissance colonisatrice d'adopter des mesures concernant les droits de l'homme et les droits linguistiques qui reviennent de droit à notre Parlement et à nul autre. Personnellement cela me répugne.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Que personne n'aille croire un instant, parce que j'adopte cette attitude comme aussi certains de mes collègues, que nous nous opposons à renouveler la constitution et à la rapatrier unilatéralement. Dieu sait combien nous voulons notre constitution chez nous! La fierté nationale nous le dicte, mais cette même fierté nationale veut aussi que notre constitution soit façonnée dans notre propre Parlement, ici par notre propre assemblée législative, et nulle part ailleurs.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Présidence donnera la parole au député de Témiscamingue (M. Tousignant) pour lui permettre de faire un rappel au Règlement mais, comme je l'ai fait tout à l'heure pour le député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons), je tiens à lui signaler que le temps de parole qui a été accordé au député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) est maintenant écoulé et je ne lui permettrai de poser une question qu'après avoir obtenu son consentement et celui de la Chambre.

M. Tousignant: Monsieur l'Orateur, je poserai ma question au député en anglais; il devra cependant peut-être prendre des Rolands après un certain temps. C'est bien facile de parler du passé mais je voudrais que le député me dise quelle attitude il adopterait maintenant si le gouvernement n'avait pas mis en application la loi sur les mesures de guerre il y a dix ans et si l'on avait par exemple fait sauter la Place Ville Marie en entraînant la mort de 5,000 personnes.

Des voix: Oh, oh!

M. Tousignant: Quelle serait son attitude? C'est facile d'en parler.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je doute servir la cause de ce débat en acceptant de répondre assez bien à une question aussi hypothétique. Je ne veux pas insulter mon honorable collègue mais je trouve que ce n'est pas le moment de répondre à une telle question.

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (multiculturalisme)): Monsieur l'Orateur, comme tous ceux qui m'ont précédé depuis quelques jours je voudrais dire combien je suis heureux et enchanté d'avoir l'occasion de participer à cet important débat. J'espère que d'ici quelques mois on jugera qu'il s'agissait d'un débat historique.

Plusieurs aspects de la proposition que le gouvernement fait à la Chambre et au comité spécial méritent une étude approfondie. J'estime que la mesure constitutionnelle porte effectivement sur 3 des 12 propositions dont les premiers ministres ont